

**Procès verbal des délibérations  
Conseil de Communauté  
Jeudi 28 novembre 2013**

L'an deux mille treize le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Miéy de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

**Étaient présents** : MM Michel BERDUCQ. Alain DULOUT (Arbus), Mme Eline GOSSET MM. Jean-Marc DENAX. Jean-Marc SOUBIROU (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Philippe BOILLOT (Aubertin), MM. Alain COMTE. Patrick DEYROZE (Aussevielle), MM. Philippe FAURE Jean Bernard AUGE (Beyrie en Béarn), Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Loos) MM. Jacques LALANNE Hervé MERIOT (Denguin), MM. Bernard SOUDAR. Bernard MARQUE (Laroin) M. Daniel ESTRADE. Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), M. Jean ROCA Mme Josette POSE M Jean BELLOCQ. (Poey de Lescar), MM. Jean MOURLANE Jean-Jacques MAURO (Saint Faust), M. Vincent LALANNE M. CORTI Ange représenté Mme BORELLO Joëlle (Siros), MM. Paul LESTERLOU Lucien TIRCAZES (Uzein)

**Absents excusés** : M. Gérard AUGE. (Artiguelouve) M. Jacques LOCATELLI représenté par M. Patrick DEYROZE (Aussevielle) M. Guy WEBER M. Jean Christophe RENAULT (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) Mme Marie-Germaine MORA a donné procuration à M. LALANNE Jacques M. Gilles TESSON (Denguin) M. Pierre SIVADON a donné procuration à M. Jean BELLOCQ (Poey de Lescar) Mme BORELLO Joëlle représentée par M. CORTI Ange (Siros) M. Eric LARROZE (Uzein)

**Nombre de membres en exercice** : 36

**Nombre de membres présents** : 28

**Secrétaire de séance** : M. Philippe BOILLOT

☞ **Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté en date du 10/10/2013**

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le Procès-verbal de sa séance du 10 octobre dernier.

☞ **Finances**

– **Conséquences de la modification des taux de TVA sur le TAD**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de TVA sur les services de transports de voyageurs passe de 7 à 10%. Il convient donc de modifier la grille tarifaire relative au service de transport à la demande (TAD).

Les tarifs peuvent être établis de la manière suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Trajet aller-simple	1,82 €	2,00 €
Trajet en correspondance depuis IDELIS	0,91 €	1,00 €
Trajet en correspondance depuis le réseau lignes régulières du CG	Gratuit	
Usagers de – 10 ans	Gratuit	

La modification du taux de TVA s'appliquera aussi aux prestations facturées par le transporteur.

Monsieur Mauro demande si on est sûr que ce changement de TVA initié par l'Etat sera maintenu.

Monsieur Larrieu répond que pour l'instant, il est sûr que ces modifications ont été adoptées par le Parlement et seront normalement applicables au 1er janvier.

Il souhaite profiter de l'occasion pour proposer au Conseil communautaire d'organiser des réunions d'information systématiques sur le TAD dans tous les clubs ou associations des aînés.

Monsieur Bernadieu précise en effet qu'il est à la disposition de toutes les communes pour faire ce travail et propose à toutes les mairies de l'aider au préalable à identifier ces clubs et associations pour les rencontrer.

Monsieur Lalanne indique que cela paraît une très bonne idée.

Après délibération le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs ainsi présentés.
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires

#### ↳ Gestion des déchets, environnement:

#### - Adoption rapport du service public des déchets 2012

Le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est présenté au Conseil de Communauté. Il présente notamment les coûts du service. Il est basé sur la méthode Comptacoûts de l'ADEME.

Le tableau ci-dessous précise le coût net du service 2012 par flux de déchets collectés et rappelle les coûts 2011 :

Coût net € TTC/hab	Ordures Ménagères	Tri sélectif en porte à porte	Verre en apport volontaire	Déchetterie	Encombrants /composteurs/piles	TOTAL
2012	37,6 €	23,2 €	0,1 €	11,91 €	0,3 €	73 €
2011	42,8 €	16,2 €	0,2 €	8,2 €	0,6 €	68 €

L'augmentation du coût du service en 2012 est due à une augmentation du coût des déchetteries, liée essentiellement à la fin de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Pau (CDA) pour l'accès gratuit à la déchetterie de Lescar. En 2011, le Miey de Béarn n'a payé que 50 % de la participation totale suite à une discussion avec la CDA afin de lisser cette forte augmentation sur 2 ans.

En 2012, la participation du Miey de Béarn est de 100 %.

Coût net des déchetteries en 2011 : 103 961 €

Coût net des déchetteries en 2012 : 152 216 €

La diminution du coût des ordures ménagères, ainsi que l'augmentation du coût du tri sélectif sont les conséquences de l'extension des consignes de tri couplé à la redevance incitative. L'effort de tri a permis de réaliser une économie de 80 000 € par rapport à 2011 (baisse de 30 % du coût d'incinération). Cependant, la collecte et le traitement sur la chaîne de tri à Sévignacq coûtent plus cher :

- Le coût de la collecte sélective augmente de 16 % par rapport à 2011
- Le coût du traitement au centre de tri augmente de 35 %

Un exemplaire du rapport annuel 2012 sera remis à chaque mairie.

Monsieur Lesterlou demande si on est sûr des chiffres présentés dans le rapport sur la collecte et le traitement du verre. Il apparaît moins de tonnage collecté que de tonnage recyclé.

Monsieur Soudar demande à monsieur Ané de faire vérifier par ses services ces données avant de les transmettre aux communes.

Monsieur Lesterlou s'étonne également de l'écart entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé. Est-ce dû à l'extension des consignes de tri ?

Mme Pedurthe répond qu'il y a toujours un écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité car le mode de traitement manuel ne permet pas un tri suffisamment poussé si bien que certains plastiques qui pourraient être recyclés passent au travers et se retrouvent dans les refus de tri. Quand le tri sera mécanique, cela devrait en grande partie résoudre le problème.

Monsieur Ané ajoute également qu'il y a certaines matières plastiques dont la filière de traitement n'est pas encore constituée. Les produits sont donc pour l'instant stockés le temps que la filière s'organise en aval.

Monsieur Lesterlou souhaite également en savoir plus sur le devenir de la collecte sélective verre si le passage des caissettes aux bacs est programmé pour 2014 et la collecte sélective passerait de deux fois par semaine à une fois par semaine. Il rappelle que les deux collectes sont couplées dans les tournées.

Monsieur Soudar répond qu'il a été effectivement proposé au sein de la commission déchets de travailler sur l'hypothèse du passage en bac pour le tri sélectif. Mais il reste encore à travailler cette hypothèse. Il faut encore se donner du temps pour faire des propositions qui tiennent notamment compte du coût financier et des impacts sur la collecte du verre.

Après présentation de ce rapport, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers 2012
- **Modification du règlement intercommunal de collecte**

Il est proposé une nouvelle modification du règlement intercommunal de collecte afin de correspondre au fonctionnement lié à la Redevance Incitative. Les principaux changements concernent la facturation dans la partie fonctionnement :

- Demande de justificatif pour les usagers ayant déménagé sans nous le signaler, lors de la réclamation facture. La facture ne sera annulée et refaite que si l'utilisateur fournit à la Communauté de communes un justificatif permettant d'authentifier la date de départ du logement.

- Edition d'un formulaire de clôture de compte « Redevance incitative » lors de la récupération du bac d'ordures ménagères (adresse de facturation demandée à ce moment).

Après délibération le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- Approuve les modifications proposées du règlement intercommunal de collecte

**– Adoption grille tarifaire 2014**

Rappel 2013 :

Le montant de redevance inscrit au budget prévisionnel (BP) 2013 était de 909 000 €.

Un Budget supplémentaire (BS) est venu modifier le BP 2013 afin de reporter le paiement de la part variable du 2ème semestre de l'année 2013 sur le budget 2014 (semestre de décalage sur la part variable)

Cette part variable avait été estimée à 172 000 € mais selon les nouvelles estimations faites aujourd'hui, la part variable sera moindre que prévue (estimation faite à environ 60 000 €).

Le montant de redevance inscrit au BP+BS 2013 est donc de 737 000 €.

Grille tarifaire 2014 :

La commission déchets ménagers a proposé de maintenir le montant de redevance appelé auprès de ses usagers.

Le montant de la part fixe est donc sensiblement le même, auquel s'ajoute la part fixe du 2eme semestre 2013 (60 000 €).

Le montant de redevance sur lequel se base la grille tarifaire est donc de 800 000 €

Il est proposé la grille tarifaire suivante qui présente :

- o Une part fixe presque identique à celle de 2013.
- o Un coût à la levée supplémentaire supérieure de façon à rendre plus incitative la grille tarifaire 2014 et aussi prendre en compte le changement de comportement des usagers : le coût des levées supplémentaire augmente car le nombre de levées est inférieur à celui prévue lors de l'élaboration de la grille tarifaire 2013.

	Part Fixe (12 levées incluses)	Levée supplémentaire
Bac 120 l	122,02 € (tarifs 2013 : 123,33 €)	5,05 € (tarifs 2013 : 4,58 €)
Bac 180 l	153,03 €	7,57 €

	(tarifs 2013 : 154,99 €)	(tarifs 2013 : 6,87 €)
Bac 240 1	184,04 € (tarifs 2013 : 186,65 €)	10,09 € (tarifs 2013 : 9,16 €)
Bac 360 1	246,06 € (tarifs 2013 : 249,98 €)	15,14 € (estimation 2012 : 13,75 €)
Bac 770 1	457,96 € (tarifs 2013 : 466,34 €)	32,38 € (tarifs 2013 : 29,40 €)

Concernant les résidences secondaires, il est proposé de maintenir les 6 levées dans la part fixe.

Prix des sacs prépayés :

Il est proposé que le prix des sacs prépayés ne soit pas modifié, soit 1,50 € le sac de 30 litres et 2 € le sac de 50 litres.

Après délibération, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- ADOPTE la grille tarifaire 2014 pour la redevance incitative
- **Modification sur la cession de parcelles pour la voie verte**

Le Président rappellera au Conseil de Communauté que la Communauté de communes du Miey de Béarn a été associée au projet d'aménagement d'une voie verte par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Par la délibération du 29 juillet 2010, le Conseil de Communauté avait approuvé la cession gratuite du terrain nécessaire à la réalisation cette voie. Par une autre délibération du 03 septembre 2012, Il avait confirmé cette cession gratuite mais en ajoutant deux parcelles nouvelles à cette cession.

Les travaux d'aménagement de cette voie verte entre LAROIN et TARSACQ ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral le 19 juillet 2011. La superficie à prendre réellement en compte a été par la suite déterminée par des documents d'arpentage dressés par un géomètre-expert qui ont encore modifié au final les parcelles à céder, ce qui nécessite une nouvelle délibération.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil général souhaite acquérir, à titre gratuit, une superficie globale de 3 525m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées section AC n° 128, 161, 164 et 185, et section AD n° 60 appartenant à la Communauté de Communes.

Ces parcelles figurent au cadastre d'ARTIGUELOUVE ainsi qu'il suit :

Situation ancienne	Situation nouvelle				
	Propriété du DÉPARTEMENT		Surplus restant propriété de la COMMUNAUTÉ		
<b><u>DA n° 446 E</u></b>					
⋮					
AC 128                    75 a 15 ca	AC 206	5 a 06 ca	AC 207	68 a 30 ca	
			AC 208	1 a 79 ca	
AC 161                    2 a 57 ca	AC 209	1 a 24 ca	AC 210	1 a 33 ca	
AC 164                    44 a 19 ca	AC 211	5 ca	AC 212	44 a 14 ca	
<b><u>DA n° 447 A</u></b>					
⋮					
AD 60                    1 ha 80 a 40 ca	AD 429	1 a 91 ca	AD 430	95 ca	
			AD 431	1 ha 77 a 54 ca	
<b><u>DA n° 453 L</u></b>					
⋮					
AC 185                    1 ha 83 a 37 ca	AC 217	26 a 99 ca	AC 218	1 ha 56 a 38 ca	
		35 a 25 ca			

Monsieur Lalanne demande si les parcelles concernées sont bien des parcelles qui ne sont pas inondables.

Monsieur Larrieu répond que ces terrains en question sont sur Artiguelouve et ne sont pas inondables.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de céder gratuitement au Département des Pyrénées-Atlantiques une superficie de 3 525 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées section AC n<sup>os</sup> 128, 161, 164 et 185, et section AD n° 60.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet,
- Précise que la cession fera l'objet d'un acte administratif aux frais du Département dont une expédition sera ensuite publiée et enregistrée au Service de la publicité foncière de PAU.

## ↳ Aménagement habitat :

### - Dossiers Pig Home 64.

Monsieur Lesterlou expose que deux dossiers sont éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif PIG HOME 64. Les éléments sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Commune	Statut	Revenus	Montant des travaux (€ HT)	Dépense subventionnée (€ HT)	ANAH	CG	CCMB	Prime FART	Bonification CCMB (énergie)	Total aide CCMB
HOURCAILLA OU	Denguin	PO	TMO	1 594	1 594	797	239	79,70			79,70
COLLANTES	Arbus	PO	TMO	16 032	16 032	8 016	2405	801,60	3 500	150	951,60

Les subventions seront réajustées si le montant des travaux réalisés était inférieur au montant prévisionnel.

Monsieur Lesterlou ajoute qu'il a pu participer au dernier comité de pilotage du PIG Homme. Il souligne que le bilan présenté sur le programme montre qu'il a indéniablement des conséquences très positives sur la création d'activité pour le secteur du bâtiment, d'emplois induits. Il a aussi un impact non négligeable en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur Soubirou demande quels sont les institutions qui signalent les cas d'habitants pouvant bénéficier de ce programme.

Monsieur Bernadieu répond que ce sont tous les acteurs du réseau, à commencer par le Conseil général, notamment par le biais de son réseau d'assistantes sociales, et tous les partenaires financiers qui souvent participent financièrement à l'opération.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 79.70 € à Mme HOURCAILLAOU habitant à Denguin
- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 951.60 € à Mme COLLANTES habitant à Arbus
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ces dossiers

## ↳ Culture et sport :

### - Soutien aux manifestations culturelles et sportives :

- 10 ans de l'association Tadhelt

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour la manifestation organisée dans le cadre des 10 ans de l'association Tadhelt. Sont prévus une remise d'ouvrage à la bibliothèque et à l'école d'Artiguelouve, une projection/conférence sur le thème « touareg rencontres aux portes du désert » avec Jean-Pierre Valentin.

Date : début novembre et le 12 décembre 2013

Demandeur : association Tadhelt  
Type d'aide sollicitée : aide culture  
Total des coûts : 840 €

Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention sur le principe des 30% des coûts alloués pour l'aide à la culture, d'un montant de 252 €

- **Spectacle : conte « Nina et la petite sorcière »**

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'un spectacle culturel de Noël pour les enfants de l'école, le conte « Nina et la petite sorcière ».

Date : vendredi 20 décembre 2013

Demandeur : association des Parents d'Elèves de l'école d'Arbus

Type d'aide sollicitée : aide au spectacle vivant (30% des coûts)

Total des coûts : 450 €

Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 135 €

- **Rencontres Arts Sacrés et Profanes**

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une journée dédiée aux Arts Sacrés et Profanes organisée par l'association « Histoire et Patrimoine » d'Aussevielle. Sont prévus deux causeries avec M. Benoît Manaute et M. Rousseau-Plotto, historiens d'art, à l'église d'Aussevielle et à l'église de Beyrie en Béarn, une exposition sur les vitraux du canton de Lescar, et une animation musicale par l'ensemble palois « Atelier Musique et voix ».

Date : samedi 14 décembre 2013

Demandeur : association « Histoire et Patrimoine » d'Aussevielle

Type d'aide sollicitée : aide au spectacle vivant (30% des coûts)

Total des coûts : 750 €

Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 225 €

- **One man show de l'artiste « Jerry »**

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour le One man show de l'artiste « Jerry » que le comité des fêtes de Poey de Lescar a fait venir dans le cadre des fêtes locales.

Date : 31 août 2013

Demandeur : association « Poey animation »

Type d'aide sollicitée : aide au spectacle vivant (30% des coûts)

Total des coûts : 1371,50 €



Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 411,45 €

- **Journée interculturelle**

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour une journée interculturelle organisée par la commune de Poey de Lescar et l'association des Basques de Pau « Lagunt Eta Maïta ». A cette occasion, les chanteurs et danseurs de « Lagun Eta Maïta » se sont produits.

Date : 6 octobre 2013

Demandeur : commune de Poey de Lescar

Type d'aide sollicitée : aide au spectacle vivant (30% des coûts)

Total des coûts : 856 €

Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 256,80 €

- **Autres demandes culturelles :**

- **Voyage culturel en Argentine :**

La Communauté de communes a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention pour le projet suivant :

Date : été 2014

Demandeur : Espace jeune du centre Alexis PEYRET de SERRES-CASTET

Informations complémentaires : projet culturel entièrement réalisé par les jeunes du centre (montage, actions culturelles et d'autofinancement...), dont trois jeunes sont du territoire du Mieu. Une demande similaire avait été formulée cette année pour un voyage culturel à Barcelone.

Type d'aide sollicitée : subvention exceptionnelle

Montant de la subvention sollicitée : 300 €

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la recevabilité de cette demande exceptionnelle

Et après délibération le Conseil de Communauté :

- rejette à l'unanimité cette demande.

**↳ Services aux personnes :**

**Rapporteur : Mme Gosset**

- **Evolution vers le guichet unique et modification du poste de coordinatrice crèche et adoption de l'avenant au Contrat Enfance jeunesse :**

Il est proposé de faire évoluer les modalités d'information, d'orientation et d'accueil des familles ayant des besoins de garde d'enfants sur le Mieu de Béarn en mettant en place le guichet unique :

Il faut rappeler le contexte qui motive cette proposition :

Afin de répondre à la demande des familles sur le secteur du pont long, la communauté des communes a investi dans un nouveau multi accueil sur la commune d'Uzein, d'une capacité d'accueil de 15 places. Au final sur le territoire du Miey, nous proposons 74 places en accueil collectif et 111 assistantes maternelles.

Chaque année les crèches gèrent en moyenne 120 demandes de place en crèche et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), 71 rendez-vous familles concernant une première information sur les modalités d'accueil du jeune enfant.

Actuellement, les familles en recherche d'un mode d'accueil sont amenées à faire une ou plusieurs démarches, soit auprès du RAM soit auprès des crèches. Certaines familles prennent contact avec le RAM pour des renseignements sur les modes d'accueil, puis en fonction de leur choix, elles prennent rendez-vous avec une directrice de crèche pour déposer une demande de place en crèche.

D'autres familles prennent contact directement avec une directrice de crèche et sont parfois secondairement orientées vers le RAM par manque de place en crèche ou pour des compléments d'informations sur l'accueil chez une assistante maternelle.

Il est donc proposé de faciliter et simplifier les démarches des familles concernant les modalités d'accueil du jeune enfant en leur proposant un seul lieu d'information tant pour l'accueil collectif que pour l'accueil chez une assistante maternelle en créant le guichet unique. Et le RAM pourrait élargir ses missions en intégrant le guichet unique et permettrait ainsi d'offrir aux familles un lieu unique d'information et d'accompagnement dans leurs recherches d'un mode d'accueil.

Avant

Premiers contacts et premiers entretiens				Bases de données sur les besoins des parents			
Directrice Crèche Laroin	Directrice Crèche Ninoère	Crèche Uzein	Ram	Sur crèche Laroin	Sur crèche Ninoère	Sur crèche Uzein	Ram
Information sur la crèche et son fonctionnement	Information sur la crèche et son fonctionnement	Information sur la crèche et son fonctionnement par la coordinatrice	Information sur les modes d'accueil individuel principalement				

## Avec le Guichet Unique

**Premiers contacts et entretiens**

**Base de données sur les besoins  
des parents**

RAM		
<b>20 % coordinatrice crèche</b>	<b>Coordinatrice RAM</b>	<b>Animatrice RAM</b>

↓  
**Partagée et  
consultable par toutes  
les directrices du Miey**

↓  
**Information globale et complète sur tous les modes  
d'accueil Individuel ou collectif sur le territoire**

La création de ce guichet unique permettrait de répondre aux objectifs suivants:

- garantir une meilleure information des familles sur la globalité des offres d'accueil sur le territoire du Miey
- simplifier le parcours des familles dans leurs recherches
- assurer une plus grande équité dans l'accès à l'information
- centraliser l'inscription des familles sur la liste des demandes de places en crèche et permettre la simplification du fichier des demandes de places en crèche
- assurer une meilleure coordination permettant de :
  - mieux repérer les demandes spécifiques (horaire atypiques, variables, intérimaires, ...)
  - faciliter l'accueil d'urgence et contribuer à offrir des réponses aux familles qui reprennent un emploi ou débutent un stage
  - avoir une attention particulière pour les familles précaires
  - d'organiser plus aisément la mission d'observation d'accueil de la petite enfance sur le territoire du Miey
  - Améliorer l'accueil des familles en augmentant et en apportant une souplesse dans les créneaux de permanence

La mise en place de ce guichet unique se traduirait par:

- l'extension des missions du RAM
- la mise en place de supports d'information (plaquettes, site internet, ...)
- l'attribution de 20% du temps de coordinatrice de crèche sur le RAM pour renforcer cette mission guichet unique. De fait, cette modification entrainerait l'évolution des missions de la coordinatrice des crèches qui passerait d'un mi-temps à un plein temps.
- le transfert au guichet unique de la mission d'information sur les modes d'accueil du jeune enfant dévolue actuellement aux directrices de crèches.
- la modification de l'organigramme de la crèche le Ninoère
- temps d'accueil avec élargissement des heures de permanence et d'accueil

L'ouverture de la crèche d'Uzein d'une part et d'autre part l'évolution de la mission du RAM vers le guichet unique et du poste de coordination vont susciter une augmentation des soutiens de la CAF, dont les montants restent encore à confirmer précisément. **Ces modifications vont nécessiter un avenant au contrat enfance jeunesse du territoire. Chaque conseil municipal sera dans l'obligation de l'adopter d'ici la mi-décembre au plus tard.**

## Surcoût du dispositif du guichet unique et coordination

2014

Charges supplémentaires	Montant	Ressources supplémentaires	Montant
Temps supplémentaire infirmière pour crèche ninoère	14 650	<b>CAF</b>	4 450
		- PSEJ Coordination crèche	4 560
		- PSU RAM	3 800
		- PSEJ RAM	1 840
		- Autofinancement Miey	
	<b>14 650</b>		<b>14 650</b>

Madame Pose demande si le financement sera pérenne dans le temps.

Monsieur Larrieu et monsieur Ané répondent que le contrat enfance jeunesse ne court que jusqu'en fin 2014. On n'a donc pas de visibilité au-delà et il faudra attendre la renégociation éventuelle du prochain contrat pour en savoir plus sur ce point.

Après délibération le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De Mettre en place le guichet unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de modifier l'organisation du service petite enfance et du RAM en conséquence
- De Créer un emploi d'infirmier (cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ou cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux) à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- D'Adopter l'avenant au CEJ qui prend en compte le soutien au fonctionnement de la crèche d'Uzein, à la mise en place du guichet unique, et au poste de coordination
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cet avenant

**Rapporteur : M Larrieu**

– **Contrats et assurances statutaires:**

Pour garantir les risques statutaires concernant la protection sociale des agents territoriaux, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

La Communauté de Communes a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de plus de 30 fonctionnaires.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (Société Française de Courtage du Personnel) comme courtier gestionnaire.

Plusieurs propositions nous ont été faites pour assurer les risques statutaires des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les agents relevant du régime général de Sécurité Sociale.

Il faut noter que la Communauté de Communes dispose actuellement d'un contrat d'assurance similaire mais qui ne concerne que les fonctionnaires affiliés à la CNRACL. On peut envisager de continuer sur cette base et de conclure un nouveau contrat seulement pour les agents CNRACL.

La proposition de la CNP qui pourrait être retenue est la suivante :

-Garanties : décès + accident de travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité (avec une franchise de 15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire). Le taux de cotisation correspondant à ces garanties est de 5,57%.

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

Après délibération le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DECIDE l'adhésion au contrat d'assurance proposé par la CNP avec SOFCAP comme courtier,
- AUTORISE le Président à signer tout document à cette fin.

– **Point sur les marchés passés en délégation :**

- **Délégations bureau :**

Monsieur Larrieu énonce le marché attribué par le bureau conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire

-Marché fournitures repas crèche Uzein : Cuisine centrale C. Agglomération de Pau-  
15 882,16 € HT sur 3 ans (à noter que la décision avait été ensuite déléguée au Président)

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération

- **Délégations Président :**

Monsieur Larrieu énonce les marchés qu'il a attribués, conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire :

- Fourniture de 2 panneaux pour l'hôtel d'entreprises : MILLENIUM – 618.00 € HT
- Retirage de 1000 exemplaires de la plaquette MobiliMiey : MILLENIUM – 398.00 € HT
- Impression Miey Eco (400 exemplaires) – MILLENIUM – 252.00 € HT
- Etablissement d'un plan topographique pour le 2<sup>nd</sup> hôtel d'entreprises : VIGNAU – 690.00 € HT
- Etablissement d'un plan topographique pour l'accueil de loisir rive droite : VIGNAU- 700 € HT
- Marché maîtrise d'œuvre accueil de loisir rive droite : 6B ARCHITECTURE : 43 600 € HT

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération

↳ **Questions diverses :**

- **Adhésion des communes au nouveau Syndicat Mixte du Gave de Pau:**

Monsieur Denax invite les communes concernées par le futur Syndicat Mixte du Gave de Pau à se prononcer maintenant assez rapidement pour permettre sa création

- **Entretien des PLR:**

Monsieur Bellocq demande à ce que le curage et l'entretien des fossés soient pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Soubirou répond que ce point a déjà été évoqué lors de la dernière commission voirie. Il est proposé d'examiner cette question en bureau.

Monsieur Boillot pense que cet entretien est déjà fait.

Monsieur Larrieu répond que ce n'est pas le cas pour le curage. Il s'agit seulement de l'élagage. Le reste relève de la seule responsabilité des communes.

↳ **Etude sur le devenir du Miey :**

Monsieur Larrieu rappelle que l'objectif de la séance est d'avoir un premier retour sur les résultats des simulations travaillées par le cabinet d'étude KPMG sur les différents scénarios à étudier pour les communes.

Au préalable, il fait un retour sur son entretien avec le Préfet, comme il avait été proposé lors du dernier conseil.

Il précise les principaux points :

- Le Préfet a clairement indiqué son intention d'être plus prescriptif que son prédécesseur sur la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

- Il est favorable à une démarche concomitante de départ des communes du Mieu de Béarn vers toutes les communautés pressenties, selon la double modalité de retrait adhésion et fusion.

- pour les compétences qui peuvent poser problème, il ne voit pas de problème à un retour éventuel à une structure syndicale pour la compétence enfance en recourant à la loi Pellissard. Par contre, pour la voirie, la solution de mutualisation ou de territorialisation devra être étudiée en priorité.

- pour le calendrier, le Préfet souhaite attendre que les prochaines élections soient passées pour engager une première concertation. Il compte passer à l'action à partir du deuxième semestre 2014.

Madame Higouenq et Ang du cabinet d'étude KPMG présentent ensuite les principales conséquences des scénarios choisis par les différentes communes, à partir d'une projection vidéo.

Elles précisent que les documents relatifs à cette présentation seront transmis ultérieurement via la communauté de communes.

Elles rappellent également que la proposition vise à se projeter sur le partage patrimonial et financier mais aussi sur les incidences sur le personnel. Les simulations sont basées sur les éléments du compte administratif 2012 qui devront forcément être actualisées au minimum avec les données de 2013. Il est important également d'avoir à l'esprit que ce sont des simulations qui reposent sur des hypothèses de répartitions qui peuvent être amendées.

A l'occasion de cette présentation, les principales réactions sont les suivantes :

Monsieur Lesterlou souligne que dans le schéma de fusion, il n'y a pas de charges restituées aux communes.

Monsieur Marque demande pourquoi avoir choisi une durée de 6 ans pour lisser les charges financières. Madame Higouenq répond que c'est une proposition qui a le mérite d'amoinrir les impacts du partage patrimonial pour certaines communes.

Monsieur Marque demande pourquoi ne pas prendre une durée plus longue.

Madame Higouenq répond effectivement que les élus peuvent choisir une période plus longue.

Monsieur Roca ne trouve pas logique ce lissage des charges financières sur les 6 ans.

Monsieur Mauro demande à ce qu'on donne un peu de temps pour digérer l'ensemble des données apportées.

Monsieur Denax rappelle la nécessité de se préoccuper de l'avenir du personnel.

Madame Pose demande si le personnel s'interroge sur son devenir.

Monsieur Ané répond qu'effectivement tous les personnels, même s'ils sont régulièrement informés de l'avancée de la démarche, sont inquiets et en attente des propositions qui pourront leur être faite.

Madame Pose indique que, quoiqu'il en soit, les personnels étant fonctionnaire. Ils ont l'avantage d'être pris en charge par le centre de gestion s'ils ne sont pas repris.

Il est tout de même précisé que tous les personnels de la Communauté de communes ne sont pas fonctionnaires.

Monsieur Ané indique qu'il a le sentiment que la bonne méthode est de montrer que l'ensemble de ces personnels peuvent constituer des ressources humaines précieuses pour les communautés d'accueil, car il est indéniable qu'ils ont tous des fonctions, des expériences et un savoir faire intéressant pour ces dernières. C'est sans doute ces éléments primordiaux qu'il devra lui même apporter dans les discussions techniques avec les autres directeurs des communautés.

Monsieur Soudar pense que cette démarche ne doit pas être seulement portée par le directeur. Elle doit être aussi portée par les élus du Miey.

Madame Pedurthe demande quels sont les conseils qui délibéreront sur le devenir du Miey. Est-ce que ce sont les conseils en place ou les futurs conseils après élections ?

Monsieur Ané rappelle que le calendrier de l'étude a été conçu pour que les communes puissent délibérer avant les prochaines élections si elles le souhaitent.

Monsieur Larrieu précise que les communes ont le libre choix de se prononcer avant ou après les élections. Mais il remarque que l'échéance 2015 approche. Les communes n'auront peut être pas un nouveau temps supplémentaire pour travailler cette question.

Monsieur Mauro pense qu'il faut délibérer avant les élections mais qu'il faut être prudent sur l'échéance 2015

Monsieur Lesterlou estime qu'il est important d'avoir une délibération de la communauté d'Agglomération avant que sa commune se prononce, notamment pour s'assurer qu'elle est disposée à délibérer en faveur de la fusion. La comparaison avec la procédure de retrait adhésion est sans appel.

Monsieur Denax pense qu'il faut apporter les éléments d'étude avant les élections et qu'ils soient un enjeu de ces élections. Il faut se projeter sur 2015 car le Préfet ne donnera peut être pas une deuxième fois un délai supplémentaire.

Monsieur Soudar demande s'il est possible de lisser l'harmonisation de la CFE sur plusieurs années.

Madame Ang répond que cela est possible. On peut aller même au-delà des 3 ans pour aller jusqu'à 12 ans, sur la base d'une délibération.

Pour monsieur Larrieu, la complexité du sujet et des données présentées mérite une deuxième rencontre du Conseil communautaire sur ces questions avant le prochain comité de pilotage.

Il propose donc un autre conseil communautaire le 17 décembre avec une partie introductive sur les autres sujets de délibération et en deuxième partie le réexamen du rapport de KPMG.

Ce Conseil précédera le prochain comité de pilotage fixé au 19 décembre.  
Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération.